

Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat utile



Section du Pas de Calais

Semaine 49 - 2017

Secrétaire de section :
Gilles DELWAULLE
gilles.delwaulle@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaire de section adjoint :
Christine DUVAL

Courriel :
unsa.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
tel : 06 37 40 89 63

Mutations et RIFSEEP : annonces du Directeur Général

Dans un courrier adressé aux organisations syndicales le 1^{er} décembre 2017, le directeur général a fait plusieurs annonces :

Pas de RIFSEEP à la DGFIP avant 2020

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) doit devenir l'architecture du régime indemnitaire des fonctionnaires. À la DGFIP, il devait s'appliquer au 1^{er} janvier 2018 pour les géomètres et au 1^{er} janvier 2019 pour tous les autres agents de la DGFIP. L'année 2018 devait être consacrée à des discussions pour définir les modalités pratiques de ce nouveau régime

indemnitaire.

L'UNSA DGFIP, lors de l'audience du 13 novembre 2017 concernant les nouvelles règles de mutation, avait indiqué au directeur général qu'il était difficile de discuter la même année (2018) de deux sujets aussi importants pour les agents : les règles de mutation et le régime indemnitaire. Nous avons alors demandé le report d'une année des discussions sur les nouvelles règles de mutation. L'UNSA DGFIP n'avait pas été entendue sur ce point.

Cependant, **notre argumentation a porté** puisque le directeur général a annoncé le report du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2020.

C'est une nouvelle encourageante. **Nous allons continuer à militer à tous les niveaux pour que le RIFSEEP ne s'applique pas aux agents de la DGFIP.**

Des aménagements dans les délais de séjour

Pour les agents promus de C en B (par liste d'aptitude ou concours interne spécial) à compter du 1^{er} septembre 2019, **le délai de séjour sur le poste de 1^{ère} affectation sera de 2 ans** (au lieu de 3 ans) ou de une année pour les agents en situation de rapprochement familial.

Pour les contrôleurs stagiaires (concours interne normal et externe), **l'application du délai de séjour est reportée d'un an.** La première promotion concernée entrera à l'ENFIP le 1^{er} octobre 2019. **Le cycle de formation est intégré dans le décompte du délai de 3 ans.**

L'UNSA DGFIP va poursuivre son action pour obtenir des aménagements et un cadrage national des modalités de mises en œuvre des nouvelles règles de mutation.

Quel avenir pour les Trésoreries placées auprès des Ambassades de France ?

(CR GT DGFIP du 17-11-2017 TAF) -

La fermeture des Trésoreries placées auprès des Ambassades de France

En lien avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), la DGFIP vient d'achever en juin 2017 les fermetures de 9 des 16 TAF, soit :

- en 2015 : les TAF de Londres, Tananarive, Pékin et Abidjan,
- en 2017 : les TAF de Berlin, Rome, Madrid,

N'Djamena et Ouagadougou.

Ces transferts de missions se sont traduits par le transfert de 14 emplois à la DSFIPE (Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger) et de 25 emplois au MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères).

La DG annonce son objectif de poursuivre la fermeture du réseau des TAF de 2019 à 2021 selon le calendrier suivant :

- en 2019 : transfert de l'activité des TAF de Dakar, Tunis et Rabat, ainsi que les activités civile de la TAF de Washington, - en 2020 : transfert de l'activité des TAF de Libreville et d'Alger, - en 2021 : transfert de l'activité de la TAF de Djibouti, l'activité militaire de la TAF Washington serait transférée au comptable du Ministère des Armées dans le cadre d'un processus partagé.

L'esprit du plan de fermetures des TAF consiste à lisser la charge, mettre à la fin du processus les TAF avec les plus grandes charges et les plus forts enjeux.

La TAF de Djibouti fermera en dernier car il y a des préalables techniques avec un changement d'application. La TAF de Washington sera traitée à la fin à cause de la partie militaire « contrats entre états ».

Les TAF exercent des missions de tenue de la comptabilité de l'Etat, de paiement des dépenses, de perception des recettes de l'Etat à l'étranger ainsi que des opérations de gestion et de paiement des dossiers de pensions. Chaque fermeture de TAF entraîne le transfert de ses missions à la DSFIPE, située à Nantes et à une régie diplomatique pour les opérations locales de paiement.

La DG précise que les outils ont évolués, dématérialisation, évolution informatique, c'est dans ce cadre-là que sont faites ces fermetures de TAF. Les évolutions technologiques permettent ainsi de faire aussi bien, voire mieux.

La gestion des agents

Les questions de GRH (Gestion des Ressources Humaines) s'appuieront sur les expériences passées. Au 31/12/2017, 91 emplois ETP DGFIP sont implantés dans les TAF, 10 A+, 8 A, 41 B et 32 C. 4 postes ont été gelés au mouvement de mutation de 2017, 6 gels d'emplois supplémentaires seront proposés par la DSFIPE au titre du mouvement de 2018.

Les affectations à l'étranger sont limitées à 2 ans éventuellement renouvelables pour une durée maximale de 2 ans, le recrutement est professionnalisé. Certains agents reviendront à l'issu d'un séjour de 2 ans, ou de son renouvellement, **certain renouvellement pourraient ne se faire que pour un an.**

La DG précise que les TAF ont été épargnés par les suppressions d'emplois et que la situation des emplois est le fruit de l'histoire, les emplois seraient ainsi sur-calibrés.

En GRH, les agents A, B et C affectés sur une TAF auront la garantie de retour ALD sur leur RAN d'affectation avant leur départ à l'étranger. Cette garantie affirmée leur est déjà accordée. Ils participeront au mouvement annuel de mutation et à minima pourront faire jouer cette garantie s'ils n'obtiennent pas satisfaction sur leurs autres vœux.

compter et après 2020 avec les nouvelles règles de gestion qui seront mises en place, dont certains points restent à discuter. L'annonce faite de la suppression des RAN et des affectations nationales RAN-Missions-Structures conduira à revoir la situation.

Cependant, une gestion individualisée reste possible et cette éventualité n'est pas écartée par la DG avec un accompagnement des agents qui sera fait.

Cette règle reste à discuter pour les départs à

La DGFIP précise qu'elle veillera au respect du calendrier prévisionnel de fermeture des TAF établi de 2019 à 2021, mais ce calendrier dépendra aussi du MEAE.

L'Unsa reste vigilante sur le respect des garanties accordées aux agents et rappelle que l'informatisation des postes et le recours à la dématérialisation, n'allègent pas les tâches et ne remplacent pas l'expérience des agents comptables.

